**LES AIDES AUX FAMILLES EN DIFFICULTE**

La vie réserve parfois quelques surprises aux parents, et l’école ne doit pas détourner les yeux. Les difficultés financières sont une préoccupation importante du collège. Il ne doit pas y avoir de tabou lié à ces questions. La scolarité des enfants passe en premier et doit se dérouler normalement. L’établissement est à l’écoute des familles en difficulté, et peut le cas échéant les aider. Ces aides peuvent etre un conseil avec l’assistante sociale qui est présente une fois par semaine, mais aussi avec la gestionnaire de l’établissement et du fond social de ‘établissement qui peut aider les familles en grande difficulté.

Dans tous les cas, la porte du collège est toujours ouverte, il y aura toujours une solution pour aider les familles en cas de besoin. Il faut donc ne pas hésiter à en parler.

**Nouveau : Le prélèvement**

Depuis cette année, les familles ont la possibilité d’opter pour le prélèvement mensuel pour le paiement de la cantine. Les modalités sont expliquées au moment de l’inscription. Il permet un étalement de la créance sur l’année scolaire.